

Pourquoi un S.A.M.I. en Province de Liège?

À la suite de la première crise énergétique dans les années 70 et afin de réaliser de substantielles économies d'énergie, les constructions, tant privées que publiques, ont été fortement mais parfois mal isolées.

En conséquence, certaines constructions sont tellement hermétiques que les diverses substances présentes à l'intérieur ne s'échappent plus et, finalement, se concentrent au sein même des milieux de vie.

Ces diverses pollutions intérieures sont de plus en plus souvent incriminées dans des cas de pathologies dont l'origine n'est pas toujours évidente. Aujourd'hui, chacun est conscient qu'il convient de contrôler les composants des milieux intérieurs afin de maîtriser les conséquences qui pourraient en découler.

C'est là le rôle du S.A.M.I. : aider les patients et leur médecin en prise à ces problèmes de pollutions intérieures.

Infos

● Boulevard de la Constitution, 19 à 4020 Liège
Tél. 04 349 51 10 - Fax 04 344 25 83
E-mail. sami@prov-liege.be



Province
de Liège

Santé et
qualité de vie

Service d'Analyse des Milieux Intérieurs S.A.M.I.

Santé de la maison



Edito

Pourquoi un service qui s'occupe de la santé de la maison ?

Depuis plusieurs années, les médecins ont remarqué que certaines pathologies sont en relation directe avec l'exposition à certains éléments présents dans notre environnement. Or, dans nos contrées, nous passons la majeure partie de notre temps à l'intérieur des bâtiments, en particulier nos habitations.

C'est sur base de l'expérience acquise dans le domaine de l'analyse des milieux de travail et dans le souci de donner à chacun les moyens de gérer au mieux son capital santé que les Autorités provinciales liégeoises ont décidé de mettre à la disposition de la population, le premier Service d'Analyse des Milieux Intérieurs de Belgique.

Ce service se veut accessible à tous et est proposé gratuitement à tous ceux qui en ont besoin, sur demande de leur médecin.

Georges PIRE,
Député provincial - Vice -Président



Qu'est-ce que le S.A.M.I. ?

Le S.A.M.I. est le Service d'Analyse des Milieux Intérieurs de la Province de Liège. Il se rend, gratuitement, au domicile des patients souffrant de pathologies liées aux pollutions intérieures, à la demande de leur médecin traitant.

Quand appeler le S.A.M.I. ?

Si depuis quelque temps, chez vous, vous êtes sujet à des crises d'éternuements, des quintes de toux, des démangeaisons, des maux de tête ou encore d'autres symptômes qui s'atténuent lorsque vous quittez votre logement.

Alors, votre habitation est peut-être en cause.

○ Pourquoi ?

Un manque d'aération, une isolation mal réalisée ou une accumulation de polluants sournois (émanations de peintures, de tapis, de parois d'aggloméré, ...) peuvent déclencher ces symptômes.

Procédure d'intervention

○ Demande

Le patient contacte le S.A.M.I., après avoir consulté son médecin qui aura rédigé une demande écrite précisant le problème rencontré.

A ce stade, des solutions sous forme de conseils pratiques, qui pourraient mener à la disparition de la symptomatologie, peuvent déjà être suggérées par le S.A.M.I., de même que des pistes spécifiques d'investigation médicale.

Si les informations échangées avec le médecin aboutissent à l'indication de mesures et d'analyses à réaliser au sein de l'habitat, celles-ci sont alors programmées.

Analyses et suivi

○ Trois étapes d'analyses

Premièrement, l'observation générale du bâtiment dans son ensemble et son environnement et une visite plus spécifique des pièces incriminées, en se concentrant sur la pathologie présentée par le malade.

Ensuite, la détection de divers polluants ainsi que l'observation macro/microscopique de moisissures et de poussières.

Enfin, si les mesures effectuées sur place ne sont pas suffisantes, des prélèvements d'air et d'éléments solides (poussières, échantillons de moquette, de bois, ...) serviront à des analyses plus poussées, en laboratoire.

○ Suivi

Lorsque les données sont complètes, un rapport est adressé au médecin demandeur, accompagné de conseils pratiques.

Par la suite, le S.A.M.I. reprend contact avec le patient et/ou médecin afin d'évaluer la situation et l'efficacité des conseils prodigués.